

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 16 janvier 2020 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère France Robillard Pariseau et messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absents : Madame Corina Lupu  
Monsieur David Estall

**ORDRE DU JOUR**

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2020**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du budget 2020 du 18 décembre 2019**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020**
5. **Approbation des comptes**
6. **Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2019**
7. **Renouvellement d'entente de services juridiques**
8. **Signature entente de collaboration CISSS Laurentides**
9. **Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme**
10. **Demande de dérogation mineure 2020-001, 588, rue du Bonheur**
11. **Demande de dérogation mineure 2020-002, 12e Avenue**
12. **Demande de dérogation mineure 2020-003, 40, rue Brin**
13. **Octroi de mandat d'arpentage**
14. **Demande de certificat d'autorisation**
15. **Adoption – modification règlement 2018-06-01 relatif au traitement des élus**
16. **Appel d'offre sur invitation pour services professionnels d'ingénierie en infrastructure**
17. **Affaires nouvelles**
18. **Documents déposés**
19. **Période de questions**
20. **Levée de la séance**

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h44.

2020-01-05

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2020**

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par Madame France Robillard Pariseau et unanimement résolu :  
QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

**2020-01-06**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019 soit approuvé tel que rédigé.

**2020-01-07**

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du budget 2020 du 18 décembre 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance du Budget 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du budget 2020 soit approuvé tel que rédigé.

**2020-01-08**

**4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2020 soit approuvé tel que rédigé.

**2020-01-09**

**5. Approbation des comptes**

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 109 133.72 \$.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	14 décembre au 17 janvier 2020	27 102.38\$
Déboursés	Au 16 janvier 2020	40 792.93\$
Masse salariale et DAS	Du mois de décembre 2019	41 238.41\$
Total		<u>109 133.72 \$</u>

**2020-01-10**

**6. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2019**

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2019.

**2020-01-11**

**7. Renouvellement d'entente de services juridiques**

CONSIDÉRANT QUE Prévost Fortin D'Aoust et la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles avait une entente de services juridiques pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prévoit utiliser les services de Prévost Fortin D'Aoust pour service de consultation ponctuel en 2020;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Madame France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la municipalité renouvelle l'entente de services juridiques pour l'année 2020 avec Prévost Fortin D'Aoust.

2020-01-12

**8. Signature entente de collaboration CISSS Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des engagements de l'entente de collaboration;

CONSIDÉRANT que l'entente vise à réduire l'état d'insalubrité ou d'encombrement et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la personne affectée et de son entourage;

CONSIDÉRANT que l'entente pour des activités spécifiques entre la Municipalité et le CISSS des Laurentides s'avèrent un outil approprié dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles délèguera un représentant afin de participer au mécanisme de suivi par la création d'un comité.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la municipalité s'engage à avec le CISSS Laurentides dans le cadre de l'entente de collaboration afin de sensibiliser et viser à réduire les cas potentiels d'insalubrité et d'encombrement sur le territoire de Lac-des-Seize-Îles.

2020-01-13

**9. Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Sur proposition de Monsieur Claude Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service d'urbanisme pour le mois de décembre 2019.

2020-01-14

**10. Demande de dérogation mineure 2020-001, 588, rue du Bonheur**

Identification du site concerné :

Matricule : 2982-14-8932-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5708626

Adresse : 588, rue du Bonheur

**Nature et effets :**

Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux abris à bateau, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre une hauteur supérieure à 2,5 mètres. La demande du requérant affecte la disposition de l'article 10.2 du règlement de zonage numéro 2019-103 qui stipule que :

➤ Un abri à bateau doit avoir une hauteur maximale de 2.5 mètres ;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 19 décembre 2019 annonçant la dérogation mineure 2020-001;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 10 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter la construction d'un abri à bateau dans le littoral avec une hauteur maximale de 4,5 mètres.

2020-01-15

**11. Demande de dérogation mineure 2020-002, 12e Avenue**

Identification du site concerné :

Matricule : 2881-73-0596-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5709503

Adresse : 12e Avenue

**Nature et effets :**

Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un balcon sur le toit du bâtiment principal, contrairement aux spécifications de la terminologie à l'annexe B du Règlement 2019-101. La demande du requérant affecte l'annexe B du règlement de zonage numéro 2019-101 qui stipule que :

Un balcon est une plate-forme ouverte, en saillie sur le mur d'un bâtiment, entourée d'une balustrade ou d'un garde-corps non relié au sol et pouvant être protégée par une toiture.

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 19 décembre 2019 annonçant la dérogation mineure 2020-002;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 10 janvier 2020.

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

CONSIDÉRANT que des plans plus détaillés devront être présenté à la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Michel Roch, il est unanimement résolu d'accepter la construction d'un balcon sur le toit du bâtiment principal sans empiéter davantage dans la bande riveraine.

2020-01-16

**12. Demande de dérogation mineure 2020-003, 40, rue Brin**

Identification du site concerné :

Matricule : 3087-08-0444-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5708301

Adresse : 40, rue Brin

**Nature et effets :**

Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux abris d'auto permanents, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre une implantation en cour avant à environ 2 mètres de la ligne de propriété avant et à environ 1,5 mètres de la ligne latérale gauche. La demande du requérant affecte la disposition de l'article 10.2 du règlement de zonage numéro 2019-1003 qui stipule que :

1. Un abri d'auto permanent attenant ne peut être implanté en cour avant.
2. Les marges applicables sont celles qui sont indiquées à la grille des usages et normes pour le bâtiment principal.
  - La marge avant minimum est de 10 mètres.
  - La marge latérale minimum est de 7 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été affiché le 19 décembre 2019 annonçant la dérogation mineure 2020-002;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a informé les membres et l'assistance que c'est sa demande de dérogation et qu'il ne participe pas et ne vote pas.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 10 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Daniel Filiatrault, il est unanimement résolu d'accepter la construction d'un abri d'auto permanent en cours avant à environ 2 mètres de la ligne de propriété avant et à environ 1,5 mètres de la ligne latérale gauche.

**2020-01-17**

**13. Octroi de mandat d'arpentage**

Sur proposition de Monsieur Michel Roch, il est unanimement résolu de mandater Labelle Pagé-Labelle Arpenteurs-géomètres pour des services professionnels d'arpentage représentant un montant de 1 295\$ + taxes afin que la municipalité puisse délimiter les limites de terrains municipaux.

**2020-01-18**

**14. Demande de certificat d'autorisation**

Considérant que la Municipalité doit réaliser une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Considérant que la demande permettra d'effectuer des travaux de mesures corrective sur la rue Brin.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Daniel Filiatrault, il est unanimement résolu de déposer une demande de certificat d'autorisation autorisant le directeur général à présenter la demande et à payer les frais de 679\$ et de 1 900\$ au Ministre des Finances.

**2020-01-19**

**15. Adoption – modification règlement 2018-06-01 relatif au traitement des élus**

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement pour fixer la rémunération du maire et celle des conseillers ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement, notamment pour prévoir des mesures d'indexation ;

Considérant qu'un avis de motion et projet de règlement a dûment été donné par Michel Roch lors de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2019 ;

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement modifiant le traitement des élus avant la présente séance;

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de Madame France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu que le projet de règlement 2018-06-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

**2020-01-20**

**16. Appel d'offre sur invitation pour services professionnels d'ingénierie en infrastructure**

Sur proposition de Monsieur Claude Pariseau, il est unanimement résolu d'autoriser la publication d'un appel d'offre sur invitation pour des services professionnels d'ingénierie afin de répondre aux exigences du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les travaux sur le réseau routier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

**17. Affaires nouvelles**

- Nouvelle de la MRC
- 

**18. Documents déposés**

- Aucun

**19. Période de questions**

Le conseil répond aux questions du public.

**2020-01-21**

**20. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 20h30.

3 personnes ont assisté à la séance.